

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 12 DECEMBRE 2024**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2024-05-02 – INTERCOMMUNALITE (5.7) - MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ».**

**DATE DE CONVOCATION : 05 DECEMBRE 2024**

**DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan</b> (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), <b>COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice</b> (ayant la procuration de BONIN Pierre), <b>GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger</b> (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), <b>RADER Audrey-Helen</b> (à compter de la 2024-05-07), <b>MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe</b> (ayant la procuration de GASPARD Isabel), <b>TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine</b> (à compter de la 2024-05-03), <b>CHENOT Bernard, JOUBERT Roger</b> (ayant la procuration de LELIEVRE Jean Luc), <b>MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT Tony), <b>DICANDIA Chantal</b> (à compter de la 2024-05-03), <b>ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de HARMAND Alde), <b>ASSFELD LAMAZE Christine</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de RIVET Lionel), <b>EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> (à compter de la 2024-05-16), <b>MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette</b> (à compter de la 2024-05-03), <b>GUEGUEN Marie</b> (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), <b>SIMONIN Hervé</b> (à compter de la 2024-05-22), <b>CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>BONIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, SEGALT Jean-François, KNAPEK Patrice, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, HARMAND Alde, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>3 avis de suppléance</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Fabrice DE SANTIS</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>50 présents du début à la 2024-05-02. 53 présents de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 54 présents de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 55 présents de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 56 présents de la 2024-05-22 à la fin.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>59 votants du début à la 2024-05-02. 62 votants de la 2024-05-03 à la 2024-05-06. 63 votants de la 2024-05-07 à la 2024-05-15. 64 votants de la 2024-05-16 à la 2024-05-21. 65 votants de la 2024-05-22 à la fin.</b>

L'intérêt communautaire déterminé pour la compétence optionnelle « protection de l'environnement » a été décidé par délibération du conseil communautaire n°2017-06-05 du 28 septembre 2017 et rédigé comme suit:

**« Eaux pluviales :**

*Le curage des avaloirs ne fait pas partie de cette compétence, la limite d'intervention de la communauté de communes sur ces compétences (eaux usées et eaux pluviales) avec la compétence voirie se situe à la jonction du récepteur et de la liaison avec l'avaloir.*

**Pilotage, élaboration, suivi et animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000.**

*Espaces naturels sensibles : réalisation des études préalables, prise en charge et suivi des actions intégrées au Plan de Gestion dans le cadre de la politique contractuelle conduite avec le Conseil Départemental, mise en place d'une opération programmée d'amélioration des vergers »*

**Assainissement :**

*-collectif : réalisation des études diagnostics et de zonage, assainissement collectif dans son intégralité avec élimination des eaux claires parasites, études construction et exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales ainsi que des stations d'épuration*

*-non collectif : réalisation des études de zonage d'assainissement, contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs. »*

La présente modification de l'intérêt communautaire afférent à cette compétence porte sur trois points :

- **La prise en compte de la chaufferie biomasse communautaire située sur l'espace du Génie à Ecouves.** Cet équipement, mis en service depuis 2010, a été conçu initialement pour desservir les services communautaires, à savoir le siège de la communauté de communes, le centre aquatique communautaire, le bâtiment du service technique intercommunal et le bâtiment 001. Par suite, d'autres bâtiments y ont été raccordés afin d'en optimiser le fonctionnement et le rendement (école, prison, service d'incendie et de secours...). Compte tenu de son affectation principale aux bâtiments et services de la communauté de communes, il est proposé d'ajouter, au titre de l'intérêt communautaire de la compétence « protection de l'environnement », la construction, la gestion, l'évolution et le suivi de cette chaufferie biomasse.
- **La réalisation de la politique de transition énergétique du territoire et l'application du plan climat air énergie territorial :** en partenariat avec le pays Terres de Lorraine, la communauté de communes Terres Toulaises s'est dotée d'un plan climat air énergie territorial (PCAET), confirmant ainsi son engagement au bénéfice du développement durable. Véritable feuille de route de la transition énergétique, ce document entend mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire. Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 sont déclinés dans le PCAET à l'échelon intercommunal. L'objectif commun de toutes les actions engagées et à engager au sein de l'intercommunalité est de lutter contre le réchauffement climatique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la transition écologique : chaufferie biomasse, parcs photovoltaïques, politique incitative de réduction des déchets, mises en place d'unités de mesures de contrôle de la qualité de l'air, schéma des mobilités douces...etc. Il est donc est proposé d'ajouter, au titre de l'intérêt communautaire de la compétence « protection de l'environnement », la réalisation de la politique de transition énergétique notamment via l'application et le suivi du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la CC2T.

- **La prise en compte du site dit de la Rochotte à Pierre-la-Treiche :** à l'issue d'une période fructueuse où ce site a accueilli durant de nombreuses années des activités piscicoles, de maraîchage et de pêche de loisirs, il fut laissé à l'abandon puis acquis par la commune en 2022. Le site de la Rochotte d'une surface de 17 ha, comporte 5 ha de forêt, des terres maraichères riches, une série de bassins piscicoles, de production de cresson, des bâtiments, un laboratoire d'alevinage et une zone dédiée à la pêche de loisirs.  
Après une phase d'études de faisabilité réalisées en 2024, il s'agit pour la collectivité de se positionner sur un projet de réhabilitation de ce site, l'objectif principal étant d'y créer des outils d'éducation et de sensibilisation au vivant et à la biodiversité, en s'appuyant sur les activités de production du site et à partir d'un parcours pédagogique d'initiation à l'environnement. Ces activités et missions ont vocation à toucher le public scolaire et les habitants de l'ensemble du territoire intercommunal et entrent en résonance avec plusieurs actions déjà mises en œuvre par la CC2T (PCAET, suivi des espaces naturels sensibles, actions en faveur de l'écocitoyenneté, insertion par l'activité, possibilité de faire du site un point de départ vers la multitude de points d'intérêts locaux (grottes, étangs, prieuré, source de l'Aroffe, circuits vélos routes, activités nautiques (kayak, aviron)).  
Il est donc proposé d'ajouter, au titre de l'intérêt communautaire de la compétence « protection de l'environnement », l'acquisition, la réhabilitation, la gestion, la protection, l'animation et le suivi du site de la Rochotte de Pierre-la-Treiche.

Vu les articles L5211-41-3 et L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-06-05 du 28 septembre 2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « voirie d'intérêt communautaire »,

Vu les statuts de la communauté de communes Terres Toulouises,

Vu l'avis du Bureau en date du 28 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission des Maires en date du 28 novembre 2024,

Considérant que la modification de l'intérêt communautaire est subordonnée au vote favorable de l'assemblée à la majorité des deux tiers de ses membres, sans consultation des communes membres conformément aux dispositions de l'article L5214-16 IV du CGCT,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Valider la modification de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « protection de l'environnement », dont la rédaction est désormais la suivante :**

***Eaux pluviales :***

*Le curage des avaloirs ne fait pas partie de cette compétence, la limite d'intervention de la communauté de communes sur ces compétences (eaux usées et eaux pluviales) avec la compétence voirie se situe à la jonction du récepteur et de la liaison avec l'avaloir.*

***Pilotage, élaboration, suivi et animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000.***

Mis en ligne le 16/12/2024 à 13h10

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20241212-2024\_05\_02-

*Espaces naturels sensibles : réalisation des études préalables, prise en charge et suivi des actions intégrées au Plan de Gestion dans le cadre de la politique contractuelle conduite avec le Conseil Départemental, mise en place d'une opération programmée d'amélioration des vergers »*

**Assainissement :**

*-collectif : réalisation des études diagnostics et de zonage, assainissement collectif dans son intégralité avec élimination des eaux claires parasites, études construction et exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales ainsi que des stations d'épuration*

*-non collectif : réalisation des études de zonage d'assainissement, contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs. »*

**Chaufferie biomasse communautaire :**

*Construction, gestion, évolution et suivi de la chaufferie biomasse située sur l'espace du génie à Ecrouves.*

**Transition énergétique et plan climat air énergie territorial :**

*Réalisation de la politique de transition énergétique et suivi du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la CC2T.*

**Site de la Rochotte de Pierre-la-Treiche :**

*Acquisition, réhabilitation, gestion, protection, animation et suivi du site de la Rochotte de Pierre-la-Treiche.*

- **Autoriser le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX